

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **7 juin 2022** à 18h30 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #2 - Monsieur Ariel Bilodeau
Siège #3 - Madame Colette Brulotte
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Sont absents :

Les membres présents forment le quorum. Madame Janick Roy, directrice générale par intérim, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 18h30.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

2022-06-129

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR SYLVAIN GILBERT

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point 04.01
Révision des conditions de travail de l'agente administrative

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - SUJETS À DISCUTER**
 - 4.1 - Révision des conditions de travail de l'agente administrative**
 - 4.2 - Abolition du poste d'agente administrative et création du poste d'adjoint(e) à la direction & greffier(ère)-trésorier(ère) adjointe**
 - 4.3 - Adoption de la grille salariale du poste d'adjointe à la direction**
 - 4.4 - Engagement de Mélissa Beaudoin au poste d'adjointe à la direction**
- 5 - VARIA**
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUJETS À DISCUTER

2022-06-130

4.1 - Révision des conditions de travail de l'agente administrative

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR BERNARD GIGUÈRE

QUE le salaire de l'agente administrative soit:

- 24\$/h à partir du 1er janvier (au lieu de 23.89\$/h)
- 26\$/h à partir du 1er avril 2022 (au lieu de 24\$/h)

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-131

4.2 - Abolition du poste d'agente administrative et création du poste d'adjoint(e) à la direction & greffier(ère)-trésorier(ère) adjointe

CONSIDÉRANT QUE les besoins en administration ont changé depuis le projet Accommodation St-Louis;

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME NANCY DUMAS

D'ABOLIR le poste d'agent(e) administratif(ve) au sein de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

DE créer le poste d'adjoint(e) à la direction;

QUE la personne titulaire de ce poste soit également nommée greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-132

4.3 - Adoption de la grille salariale du poste d'adjointe à la direction

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une grille salariale pour le poste d'adjoint(e) à la direction:

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME COLETTE BRULOTTE

D'ADOPTER la grille salariale telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-06-133

4.4 - Engagement de Mélissa Beaudoin au poste d'adjointe à la direction

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR SYLVAIN GILBERT

DE procéder à l'embauche de Madame Mélissa Beaudoin au titre d'adjointe à la direction rétroactivement au 6 juin 2022;

DE nommer Madame Mélissa Beaudoin greffière-trésorière adjointe;

D'ACCEPTER les modalités d'embauche tel que convenu à l'interne;

DE rémunérer Madame Mélissa Beaudoin au taux horaire prévu au niveau 4 de la grille salariale;

D'AUTORISER la mairesse Lucie Gagnon ainsi que Janick Roy, directrice générale par intérim à signer le contrat de travail de la nouvelle employée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2022-06-134

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME NANCY DUMAS
QUE la séance soit levée à 18h35

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Lucie Gagnon
Mairesse

Janick Roy
Directrice générale par intérim

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse